

Compte rendu de la séance du 21 mai 2021

Séance ouverte à 20h00 et close à 21h45.

Ordre du jour:

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, le conseil municipal se tiendra à **HUIS CLOS** dans le respect des gestes barrières. Du gel hydroalcoolique est mis à votre disposition dans la salle et **le port du masque est obligatoire**. Pensez à votre attestation de déplacement jointe à la présente pour justifier votre déplacement en cas de contrôle.

- PLUi : permis de démolir et déclaration de cloture
- prix de vente presbytère
- prix de vente du trottoir rue de là-haut
- Elections 2021
- Questions diverses

Présents : Madame VAILLANT Genevieve, Madame DUVAUCHEL Aline, Monsieur FORTIEZ Jonathan, Madame GARET Florence, Monsieur HERBRECHT Hubert, Monsieur PRUVOST René, Monsieur HUE Jérémy, Monsieur DEFER Gaëtan

Excusés :

Absents :

Représentés : Madame JACQUEMELLE Chantal, Monsieur BAISEZ Didier, Monsieur FRENOY Jean-Paul

Délibérations du conseil:

Détermination prix de vente du presbytère (2021 028)

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les estimations de prix qu'il a reçues des 2 agences immobilières et des 2 notaires pour la valeur du presbytère situé sur les parcelles A 317 , A 316 et une partie à définir de la parcelle A 315.

Les estimations sont comprises entre 80 000 € et 110 000 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal valide à 2 voix contre et 9 voix pour, un prix de vente à 110 000 €. Il autorise Monsieur le Maire à faire les démarches et signer les documents nécessaires à la vente de ce bien.

Le Conseil Municipal fait le choix de ne pas fixer de prix de vente minimum, la secrétaire de mairie est chargée de prévenir par sms tous les conseillers en cas d'offres d'achat, afin que ces derniers puissent émettre un avis rapidement sur les offres reçues. La décision finale d'acceptation d'une offre se fera en réunion de conseil municipal, ordinaire ou extra ordinaire en fonction des délais qui seront imposés.

Haies chapelle (2021 029)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis des serres de Berlencourt le Cauroy pour la plantation de hêtres pourpres pour délimiter la parcelle autour de la chapelle, pour remplacer le sapin qui a été abattu.

Le devis s'élève à 295.46 € HT pour 22 hêtres pourpres.

Après délibérations, le conseil municipal valide à 1 voix contre et 10 voix pour la plantation des hêtres pourpres autour de la chapelle rue d'Arras.

Détermination prix de vente terrain communal rue de là haut (2021 030)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la délibération 2021_006 du 19/02/2021 pour la cession du terrain communal de 196m2 situé sur la parcelle A860 récemment bornée, ainsi qu'à la délibération du 09/04/2021 votant la désaffectation et le déclassement de ce dernier, il est désormais nécessaire de voter le prix de vente de ce terrain.

Il présente l'estimation faite par le notaire, qui est fixée entre 3€ et 5 € du m2.

Mr Defer étant directement concerné par l'achat de ce terrain, préfère s'abstenir et sortir pour laisser le conseil délibérer.

Après délibérations, le Conseil Municipal fixe, à 2 voix contre, 4 voix pour et 5 abstentions, le prix au m2 à 5€.

Monsieur le Maire est autorisé à établir les démarches et signer les documents nécessaires à la vente de ce terrain situé sur la parcelle A860.

Il est précisé que le terrain de boules situé sur cette parcelle ne sera pas déplacé comme prévu initialement, en revanche le terrain de boules en haut de la place devra être remis à niveau et le banc et la poubelle seront à déplacer à côté du terrain rénové.

Pacte de gouvernance des Campagnes de l'Artois (2021 031)

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du projet de pacte de gouvernance établi et proposé par la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Il précise que la commune doit émettre un avis sur ce pacte.

Après délibérations, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de pacte de gouvernance proposé par la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Sujets ne nécessitant pas de délibération :

PLUi : permis de démolir et déclaration de cloture

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le PLUi SUD a été adopté et mis en place sur la commune depuis le 25 mars 2021, la communauté de communes se chargera de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Il est nécessaire que la commune précise si elle souhaite mettre en place ou non les permis de démolir et les déclarations pour clotures. Le Conseil Municipal a l'unanimité émet un avis défavorable à l'instauration des permis de démolir et des déclarations de clôtures.

Il est, cependant, demandé à la secrétaire de mairie de faire un rappel dans le prochain bulletin municipal sur les nouvelles règles à respecter en matière d'urbanisme avec le nouveau PLUi.

Elections 2021 :

La secrétaire de mairie distribue à chaque conseiller la marche à suivre pour le bon déroulement de la double élection qui aura lieu les 20 et 27 juin 2021. Une lecture commune des documents est faite pour pouvoir répondre aux éventuelles questions.

La secrétaire de mairie est chargée de voir quels seront les conseillers disponibles pour le dépouillement des scrutins.

14 Juillet 2021 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la circulaire reçue de la préfecture présentant les phases du déconfinement. A partir du 30/06/2021, les manifestations seront à nouveau possible sur l'espace public. Il propose de réfléchir à l'organisation du 14/07/2021.

D'un commun accord, il est décidé que chacun réfléchisse à l'organisation qui peut être faite pour maintenir au mieux les règles d'hygiène et de distanciation. L'organisation définitive sera fixée lors de la prochaine réunion.

Questions diverses :

Mr Hue sollicite Mmes Vaillant et Garet au sujet des corbeaux se situant dans leur parcelle boisée. Il nomme Mr Herbrecht de "Trou du cul" puisque ce dernier a refusé la pose de cage d'appel pour les corbeaux dans une pâture attenante au bois.

Il propose à Mmes Vaillant et Garet de supprimer les bois morts de leur parcelle pour limiter l'installation des corbeaux. Ces dernières refusent. Aucun accord n'est trouvé.

Signatures :

PRUVOST René

DUVAUCHEL Aline

FRENOY J-Paul

FORTIEZ Jonathan

VAILLANT Geneviève

JACQUEMELLE Chantal

GARET Florence

BAISEZ Didier

HERBRECHT Hubert

HUE Jérémy

DEFER Gaëtan